

Concours des miels de Nouvelle-Aquitaine

ORGANISÉ PAR :



DATE LIMITE D'INSCRIPTION
LE 20 SEPTEMBRE 2017

Ouvert à tout apiculteur disposant
d'un numéro SIRET

**Jeudi 26 octobre
2017 À NIORT (79)**

EN PARTENARIAT AVEC LE
CONCOURS DES SAVEURS RÉGIONALES



Règlement, inscription
et points de dépôts sur
www.adaaq.adafrance.org
OU SUR
www.saveurs-nouvelle-aquitaine.fr



Bulletin d'inscription

à renvoyer avant le 20/09/17

Concours
des miels
de
Nouvelle-Aquitaine
2017

NOM, prénom :

Adresse :

CP : [][][][][][] Commune :

Tél : / / / / Mail :

N° de SIRET :

CATÉGORIES (cochez les miels présentés)

Classe 1

Miels de cru
(monofloraux)

Acacia	<input type="checkbox"/>
Bourdaïne	<input type="checkbox"/>
Bruyère cendrée	<input type="checkbox"/>
Châtaignier	<input type="checkbox"/>
Colza	<input type="checkbox"/>
Tournesol	<input type="checkbox"/>
Autres miels de cru (tilleul, ronce, sarrasin, etc.)	<input type="checkbox"/>
Miel de Forêt et Miellat divers foncé	<input type="checkbox"/>
Miel de Montagne	<input type="checkbox"/>
Miel Polyfloral clair	<input type="checkbox"/>
Miel Polyfloral ambré et foncé	<input type="checkbox"/>

Classe 2

Miels
polyfloraux

**Vous souhaitez
être membre
du jury :**

oui

non



CONDITIONS

- Apiculteurs de Nouvelle-Aquitaine et disposant d'un numéro SIRET
- Miels de Nouvelle-Aquitaine issus d'un lot de 100 Kg minimum, produits en 2017 sur l'exploitation.
- Les miels doivent être analysés et conformes (cf règlement). Si vous ne disposez pas de résultats d'analyse, celle-ci sera réalisée par le laboratoire partenaire, à votre charge, avec un tarif préférentiel

Je reconnais avoir lu le règlement du concours et en accepte les clauses.

Fait à : Le : / /

Signature :

Conditions d'envoi, liste des points de dépôts et détails disponibles sur :

<http://adaaq.adafrance.org>

**Je m'acquitte
des frais de participation
(chèque à l'ordre de l'AANA)
d'un montant de :**

**20€ x échantillons
à partir de 4 échantillons présentés
1 échantillon offert !**

Soit €

Analyse facturée ultérieurement par le laboratoire.
20 % à 30 % de remise en fonction du nombre
d'échantillons (cf règlement)